VILLE ET COMMUNE DE BOUDRY

RAPPORT

du Conseil communal au Conseil général relatif à un crédit d'étude de CHF 67'000.00 TTC pour le réaménagement de la place Hermann Hauser (phases SIA 31-33)

Résumé
La Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement (CTAME) souhaite que la place Hermann Hauser, très minérale et disposant de peu d'équipements, soit réaménagée afin d'offrir plus de végétation, de fraîcheur et d'infrastructures récréatives pour les habitants. Les problématiques rencontrées actuellement sont la faible richesse du milieu tant pour les habitants qu'en termes de biodiversité et le manque de substance et de reconnaissance de la place – au point qu'elle sert ponctuellement de stationnement pour des véhicules.

Rapport n° : CG-7900.100-11
Date : 27 février 2025
Dicastère : Aménagement du territoire

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1 Contexte

La place Hermann Hauser est située au sud du Plateau de la gare de Boudry. La Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement (CTAME), soutenue par le Conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement du territoire, souhaite que cette place très minérale et disposant de peu d'équipements soit réaménagée afin d'offrir plus de végétation, de fraîcheur et d'infrastructures récréatives pour les habitants.

Fig. 1 Localisation de la place Hermann Hauser (source : SITN 2024).

Les équipements dont dispose actuellement cette place sont les suivants :

- Arrêt de bus bidirectionnel sur chaussée, abri bus et bancs ;
- Mobilier urbain usuel (candélabres, poubelles) ;
- Une table de pique-nique installée sous une pergola ;
- Une place de pétanque ;
- Quelques arbres (exclusivement des pins) ;
- Quelques plots et bacs en béton utilisés pour guider les véhicules en traversée de cette place et modérer la circulation.

Les problématiques rencontrées actuellement sont la faible richesse du milieu tant pour les habitants qu'en termes de biodiversité, et le manque de substance et de reconnaissance de la place – au point qu'elle sert ponctuellement de stationnement pour des véhicules. Les enjeux du projet sont quant à eux principalement la mise à disposition d'un espace de qualité et attractif pour les habitants, ainsi que la minimisation de l'effet d'îlot de chaleur que cette place imperméable et peu ombrée génère.

2 Appel d'offres et offre retenue

Un appel d'offres pour la réalisation de cette étude a été émis mi-décembre 2024. Les résultats des offres reçues et leur analyse ont permis de sélectionner le bureau *Urbalpan* (rue St-Maurice 13, 2000 Neuchâtel) pour ce projet.

Fig. 2 Déroulé du projet (source : offre du bureau urbaplan).

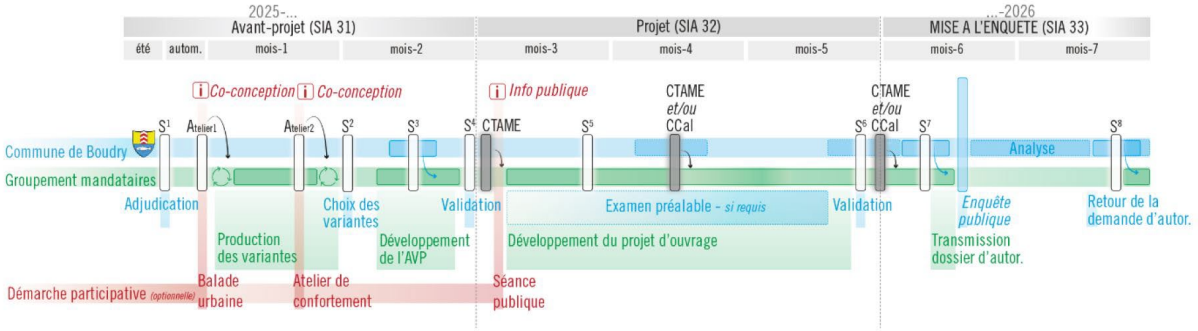

Leur offre, d'un montant total de CHF 59'776.27 TTC (TVA 8.1%) prévoit toutes les prestations d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et de procédure de demande d'autorisation (SIA 31 à 33) qui sont requises pour mener à bien ce projet. Les prestations optionnelles proposées par le mandataire (démarche participative, co-conception et information publique) ne sont pas souhaitées.

3 Budget

Sur la base de l'offre retenue, le budget proposé est le suivant :

Tab. 1 Tableau des prestations et des coûts de l'offre retenue.

	Montants
Montant total selon offre de *Urbaplan* du 18.02.2025	CHF 59'776.27 TTC
Réserve divers et imprévus (env. 12%)	CHF 7'173.15 TTC
Montant total demande de crédit	**CHF 67'000.00 TTC**

4 Conclusion et proposition du Conseil communal et du service d'urbanisme

Le Conseil communal, appuyé par son service d'urbanisme, recommande l'acceptation de ce crédit d'étude qui permettra d'aménager qualitativement la place Hermann Hauser.

Boudry, le 27 février 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente	Le secrétaire
Catherine Zeter	*Émile Dubois*

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 31 octobre 2022,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier :	Un crédit d'étude de CHF 67'000.00 TTC est mis à disposition du Conseil communal pour le réaménagement de la Place Hermann Hauser (phases SIA 31-33).
Article 2 :	La dépense est comptabilisée au compte des investissements n°20250403 et amortie au taux de 20 % l'an sur 5 ans, sous réserve d'éventuelles subventions.
Article 3 :	Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
Article 4 :	Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 7 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente — La secrétaire

Pascale Preisig Ducommun — *Fanny Matthey*